



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

327. Plaindre. Regretter.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

tion de commandement, & non d'administration.

Un *royaume* ne sauroit atteindre à l'étendue que peut avoir un *Empire*; parce que l'unité de gouvernement & d'administration sur laquelle est fondé le *royaume*, ne va pas si loin & demande plus de temps que le simple exercice de la supériorité & le droit de recevoir certains hommages, qui suffisent pour former les *Empires*.

Les avantages qu'on trouve dans la société d'un corps politique, contribuent autant, de la part des sujets, à former les *royaumes*, que l'envie de dominer, de la part des Princes. La seule ambition forme le plan des *Empires*, qui, pour l'ordinaire, ne s'établissent & ne se soutiennent que par la force des armes. (a)

(a) Il me semble que, dans un ouvrage dont le principal mérite est la justesse, on ne doit pas manquer de rendre compte de tout ce qui paroît y déroger. Dans les deux articles précédents, on a presque toujours vu le mot *Empire* sans un *E* capital, & au contraire, dans celui-ci, avec un *E* capital, même en opposition avec *royaume*, qui n'a point de capitale. C'est qu'il est pris dans les deux premiers articles, selon des sens différents sans doute à quelques égards, mais primitifs, & approchant de celui du mot DOMINATION; au lieu que dans celui-ci il s'écarte de ce sens primitif, pour ne plus marquer l'étendue des terres ou des Peuples soumis à cette domination; & il me semble qu'il peut être avantageux d'indiquer ces différences de sens par celles de l'orthographe. Quand j'ai écrit *Empire* avec une capitale dans les deux articles précédents, ou c'étoit pour indiquer le sens de celui-ci, où le mot devoit être pris dans une acception purement matérielle. Cette remarque peut avoir lieu dans tout l'ouvrage, suivant l'occurrence. B.)

327. PLAINDRE. REGRETTER.

On *plaint* le malheureux. On *regrette* l'absent. L'un est un mouvement de la pitié, & l'autre est un effet de l'attachement.

La douleur arrache nos *plaintes*. Le repentir excite nos *regrets*.

Un courtisan en faveur est l'objet de l'envie ; & lorsqu'il tombe dans la disgrâce, personne ne le *plaint*. Les Princes les plus loués pendant leur vie, ne sont pas toujours les plus *regrettés* après leur mort.

Le mot de *plaindre*, employé pour soi-même, change un peu la signification qu'il a, lorsqu'il est employé pour autrui. Retenant alors l'idée commune & générale de sensibilité, il cesse de représenter ce mouvement particulier de pitié, qu'il fait sentir lorsqu'il est question des autres ; & au lieu de marquer un simple sentiment, il emporte de plus dans la signification la manifestation de ce sentiment. Nous *plaignons* les autres, lorsque nous sommes touchés de leurs maux ; cela se passe au dedans de nous, ou du moins peut s'y passer sans que nous le témoignons au dehors. Nous nous *plaignons* de nos maux, lorsque nous voulons que les autres en soient touchés ; il faut pour cela les faire connoître. Ce mot est encore quelquefois employé dans un autre sens que celui dans lequel je viens de le définir ; au lieu d'un sentiment de pitié, il en marque un de repentir : on dit en ce sens qu'on *plaint* ses pas, qu'un avaro se *plaint* de toutes choses, jusqu'au pain qu'il mange.

Quelque occupé qu'on soit de soi-même, il est des moments où l'on *plaint* les autres malheureux. Il est bien difficile, quelque philosophie qu'on ait, de souffrir long-temps sans se *plaindre*. Les gens intéressés *plaignent* tous les pas qui ne mènent à rien. Souvent on ne fait semblant de *regretter* le passé, que pour insulter au présent.

Un cœur dur ne *plaint* personne. Un coura-

ge féroce ne se *plaint* jamais. Un paresseux *plaint* sa peine plus qu'un autre. Un parfait indifférent ne *regrette* rien.

La bonne maxime seroit, à mon avis, de *plaindre* les autres, lorsqu'ils souffrent sans l'avoir mérité; de ne se *plaindre* que quand on peut par-là se procurer du soulagement; de ne *plaindre* ses peines que lorsque la sagesse n'a pas dicté de se les donner; & de *regretter* seulement ce qui méritoit d'être estimé.

328. PRÉDICATION. SERMON.

On s'applique à la *prédication*; & l'on fait un *sermon*. L'une est la fonction du Prédicateur; l'autre est son ouvrage.

Les jeunes Ecclésiastiques qui cherchent à briller, s'attachent à la *prédication* & négligent la science. La plupart des *sermons* sont de la troisième main dans le débit; l'Auteur & le Copiste en ont fait leur profit avant l'Orateur.

Les discours faits aux infidèles pour leur annoncer l'Évangile, se nomment *prédications*. Ceux qui sont faits aux Chrétiens pour nourrir leur piété, sont des *sermons*.

Les Apôtres ont fait autrefois des *prédications* remplies de solides vérités. Les Prêtres font aujourd'hui des *sermons* pleins de brillantes figures.

329. PRÉROGATIVE. PRIVILEGE.

La *prérogative* regarde les honneurs & les préférences personnelles; elle vient principalement de la subordination, ou des relations que les personnes ont entr'elles. Le *privilege* regarde quelque avantage d'intérêt ou de fonction; il vient de la concession du Prince, ou des statuts de la société.

La